

FORMULAIRE DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Vous trouverez ci-dessous les champs utiles pour identifier votre souhait d'affectation de votre solde de taxe d'apprentissage. Suite à la réception de ce bordereau notre service comptable vous adressera le RIB du Campus.

ENTREPRISE

Nom de l'entreprise

Adresse

Code postal Ville

Domaine d'activité

N° SIRET

PERSONNE RESPONSABLE DE LA TAXE DANS L'ENTREPRISE

Nom Prénom

Téléphone Email

Montant versé

Intitulé de la formation bénéficiaire
(si vous le connaissez)

VERSER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

CAMPUS FONDERIE DE L'IMAGE CODE UAI: **0932411R** SIRET: **353 869 779 00036**

La date limite de versement de la Taxe d'Apprentissage est le 31 mai 2020.

Par virement : Précisez dans l'ordre de virement le nom du diplômé dans la mesure du possible. Pour le RIB, nous contacter par mail taxe-og@campusfonderiedelimage.org il vous sera envoyé à réception du bordereau de versement.

Par chèque avec une lettre d'accompagnement :
Ordre: Campus Fonderie de l'Image
Adresse: Campus Fonderie de l'Image
80 rue Jules Ferry 93170 Bagnolet

Pour tous renseignements, veuillez contacter Service comptable :
01 55 82 41 47 ou taxe-og@campusfonderiedelimage.org

IMPORTANT : Si votre expert-comptable à la charge du versement de taxe d'apprentissage, il est important de lui communiquer le bordereau de versement affecté au Campus Fonderie de l'Image en précisant le montant.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également contacter :

M. Guy Dupin, Responsable Administratif et Financier du Campus Fonderie de l'Image

01 55 82 41 53 ou gdupin@campusfonderiedelimage.org

Nous vous remercions de votre soutien à la qualité pédagogique des formations du Campus Fonderie de l'Image !